

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux vingt-six

Le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie GILET, maire

Date de convocation : 1^{er} septembre 2026

Etaient présents :

MM. Eric BERTHEVAS, Sylviane BLOUET, Benoit BELLANGER Alméno MARTINS, Christine LE DOUARAIN, Karine LE ROUX, Julien CREACH, Alexia LEQUEUX, Florent LANCHEC

Absente excusée : Madame Manon SAILLOUR-DILER (pouvoir à Karine LEROUX).

Monsieur Florent LANCHEC a été élu secrétaire.

OBJET

Subvention à la mairie de Plouzévéde pour les repas cantine des élèves de Trézilidé qui sont scolarisés à l'école Sainte Thérèse de Plouzévéde

Monsieur Le Maire explique le fonctionnement de la mairie de Plouzévéde au niveau des services périscolaires vis-à-vis des écoles présentes sur leur commune.

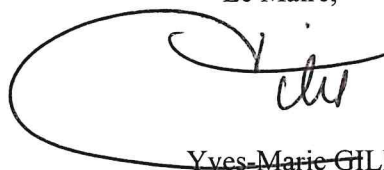
Monsieur le Maire fait part aux conseillers qu'il y a une différence tarifaire pratiquée par la mairie de Plouzévéde pour les repas des élèves de l'école Sainte Thérèse qui ne sont pas administrés de la commune de Plouzévéde.

Etant donné que les enfants déjeunent tous dans le même bâtiment et ont tous le même repas, Monsieur le Maire, propose comme l'année dernière de participer à la différence tarifaire pratiquée par la mairie de Plouzévéde pour chaque repas consommé par les administrés de la commune de Trézilidé.

Le conseil Municipal donne son accord pour le versement de cette participation à la mairie de Plouzévéde pour l'année scolaire 2026/2027.

Pour Copie Certifiée Conforme

Le Maire,



Yves-Marie GILET

